

*Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique*
Université de Gafsa



**Consultation CF N°05/2022 UGAF-ANTI-COVID19
(Sur TUNEPS)
« Acquisition de matériels informatique pour l'équipe
de projet»**

CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 1 : OBJET

Ce cahier des charges a pour objet Acquisition de matériels informatique pour l'équipe de projet.

ARTICLE 2 : CONDITIONS REQUISES POUR SOUMISSIONNER

Il est admis à soumissionner tout fournisseur qui possède toutes les garanties requises pour assurer dans de bonnes conditions l'exécution de cette consultation. Les personnes physiques ou morales en état de faillite ne sont pas admises à soumissionner.

ARTICLE 3 : MODALITES DE RECEPTION DES OFFRES

Les documents administratifs et les offres techniques et financières doivent obligatoirement être envoyés via le système de passation des marchés publics en ligne "TUNEPS" (www.tuneps.tn), au plus tard

Mardi le 05 Juillet 2022 à 10h. L'ouverture sera le même jour à 11h.

Toute soumission doit être accompagnée des documents suivants :

A/ Documents administratifs : détaillés comme suit :

N°	DOCUMENTS-APPELLATIONS	OPERATIONS A REALISER	AUTHENTIFICATIONS
1	Le cahier des charges administratif et technique	A compléter par le soumissionnaire	Paraphé sur chaque page, signature & tampon du soumissionnaire sur la dernière page sur Tuneps
2	Fiche de renseignements	Conformément à l'annexe 2.	Date, signature et tampon du soumissionnaire sur Tuneps
3	Prospectus technique.	A FOURNIR	sur Tuneps
4	Formulaire des réponses	A compléter par le soumissionnaire (Annexe 3)	A remplir par le soumissionnaire sur Tuneps
5	Registre de commerce	A FOURNIR	sur Tuneps

B/ Documents financiers :

N°	DOCUMENTS-APPELLATIONS	OPERATIONS A REALISER	AUTHENTIFICATIONS
1	Soumission (Annexe 1)	Original du document remis par l'administration dûment complété par le soumissionnaire.	Date, signature et tampon du soumissionnaire sur les deux pages Sur Tuneps
2	Le bordereau des prix	Original du document remis par l'administration dûment complété par le soumissionnaire. (Annexe 4)	Paraphe sur chaque page, signature & tampon du soumissionnaire sur la dernière page sur Tuneps

ARTICLE 4 : DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

Tout soumissionnaire ayant présenté une offre de prix sera lié par son offre pendant 90 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des plis. Pendant cette période, les prix et les renseignements proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

ARTICLE 5 : ANALYSE ET CHOIX DES OFFRES

La commission de dépouillement procèdera dans une première étape, à la vérification, outre des documents administratifs, de la validité des documents constitutifs de l'offre financière, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant, et au classement de toutes les offres financières (**les offres seront évaluées par ARTICLE**) par ordre croissant.

L'offre du soumissionnaire sera systématiquement éliminée dans les cas suivants :

- La non conformité aux spécifications techniques minimales exigées par le cahier des charges
- La non présentation des formulaires des réponses remplis.
- La non présentation de bordereau des prix rempli et signé.

La commission de dépouillement procèdera dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la plus basse et propose de lui attribuer la consultation en cas de sa conformité au cahier des charges.

ARTICLE 6 : DELAI D'EXECUTION

Chaque soumissionnaire doit obligatoirement proposer un délai global d'exécution à partir de la date de la notification de la commande par l'Université de Gafsa. Ce délai ne doit en aucun cas dépasser (30 jours).

ARTICLE 7 : MODE DE PAIEMENT

Les paiements se feront au plus tard dans un délai de 45 jours à compter de la date de la constatation des droits de paiement, par virement bancaire au compte courant qui sera fourni par écrit par le soumissionnaire sur présentation de :

- Une facture dûment prise en charge par les services réceptionnaires, et établie conformément à la réglementation en vigueur en quatre (04) exemplaires datées et signées avec cachet du soumissionnaire à l'appui,
- Les bons de livraisons portants les numéros d'inventaires.
- Une attestation en cours de validité, délivrée par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale.

ARTICLE 8 : AGENT CHARGE DE PAIEMENT

Le comptable chargé du paiement est l'agent comptable de l'Université de Gafsa.

ARTICLE 9 : VARIATION EN NATURE ET EN QUANTITE ADMISE

L'UGAF se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer d'un maximum de 20% (vingt pour cent) des prestations sans changement des prix unitaires hors TVA et des spécifications techniques et conditions. Au cas où l'augmentation dépasse cette limite, le soumissionnaire peut demander la résiliation des prestations sans réclamer d'indemnités, à condition de présenter une demande écrite à cet effet à l'UGAF dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'acte en traînant ladite augmentation.

Par contre au cas d'une diminution dépassant la limite fixée, le soumissionnaire peut demander la résiliation des prestations dans les conditions prévues ci-dessus, soit réclamer une indemnité de dédommagement fixée à l'amiable.

ARTICLE 10 : REGLEMENTATION APPLICABLE

Pour tout ce qui n'est pas stipulé aux dispositions du présent cahier des charges, l'exécution de la commande/marché sera régie par :

- ✓ Le code de la comptabilité publique.
- ✓ Le décret n° 1039 du 13 Mars 2014 portant réglementation des marchés publics.
- ✓ Le cahier des charges globale appliquée au marché d'aménagement.

A Le

Lu et accepté

LE SOUMISSIONNAIRE

(Cachet et signature)

Cahier des charges Techniques

Article N°1 : Ordinateurs Portables

Caractéristiques minimales exigées		Qté
MARQUE ET REFERENCE	A préciser	14
PROCESSEUR	Processeur 4 cœurs de 8 ^{eme} génération, doté d'une vitesse up to 3.4GHz, 6 Mo mémoire cache	
CARTE GRAPHIQUE	Carte graphique intégrée 2 Go de mémoire dédiée	
DISQUE DUR	Minimum de 1To	
RESEAU	Carte réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000, Carte WIFI 802.11g/a/n	
MEMOIRE VIVE	8 Go DDR 4	
MULTIMEDIA	Webcam intégrée	
ECRAN	15" Full HD	
CLAVIER	Clavier français Azerty	
PORTS ET EMPLACEMENTS	1 ports USB 3.0 minimum 1 port USB2.0 minimum VGA/HDMI, micro/casque, RJ45, Lecteur de carte	
SYSTEME EXPLOITATION	Os 64	
Accessoires	Sac à dos + souris sans fil	
GARANTIE	1an	

LE SOUMISSIONNAIRE

(Cachet et signature)

**Consultation CF N°05/2022 UGAF-ANTI-COVID19
sur TUNEPS**

"Acquisition de matériels informatique pour l'équipe de projet"

SOUSSION

(annexe 1)

Je soussigné

Dénomination de la Société.....

Siège Social (adresse)

Boîte postale..... Code postal..... Ville.....

Société (adresse)

Téléphone (s)..... Fax.....

Code TVA

Registre de Commerce N°..... Ville.....

Affiliation à la C.N.S.S. N°..... du.....

Domiciliation bancaire.....

C.C.B. N°.....

Certifie avoir recueilli, par mes propres soins et sous mon entière responsabilité, tous les renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes éventuelles obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du présent cahier des charges relatif à la Consultation CF N°05/2022 UGAF-ANTI-COVID19 " **Acquisition de matériels informatique pour l'équipe de projet** ", et je m'engage sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

a) Le montant total de ma soumission [HTVA] : (en toutes lettres et en chiffres) :

.....
.....

b) Toutes taxes comprises [TTC] : (en toutes lettres et en chiffres):

.....
.....

Fait à,
le.....

Nom et Prénom, date, signature
Cachet et qualité du signataire

**Consultation CF N°05/2022 UGAF-ANTI-COVID19
sur TUNEPS
" Acquisition de matériels informatique pour l'équipe de projet "**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(annexe 2)

Nom, Prénom et Fonction

Représentant de la Société

Adresse de la Société

Tel : Fax :

E-mail :

Matricule fiscal :

RIB/CCP :

Enregistré au Bureau d'Enregistrement des sociétés de.....
sous le n°.....

Lu et approuvé

....., le

(Cachet, Nom et prénom, qualité et signature du soumissionnaire)

FORMULAIRE DE REPONSE

Consultation CF N°05/2022 UGAF-ANTI-COVID19

sur TUNEPS

" Acquisition de matériels informatique pour l'équipe de projet "

(annexe 3)

Article N°1 : Ordinateurs Portables

	Caractéristiques minimales exigées	Caractéristiques proposées
MARQUE ET REFERENCE	A préciser	
PROCESSEUR	Processeur 4 cœurs de 8 ^{ème} génération, doté d'une vitesse up to 3.4GHz, 6 Mo mémoire cache	
CARTE GRAPHIQUE	Carte graphique intégrée 2 Go de mémoire dédiée	
DISQUE DUR	Minimum de 1To	
RESEAU	Carte réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000, Carte WIFI 802.11g/a/n	
MEMOIRE VIVE	8 Go DDR 4	
MULTIMEDIA	Webcam intégrée	
ECRAN	15'' Full HD	
CLAVIER	Clavier français Azerty	
PORTS	1 port USB 3.0 1 port USB 2.0 VGA/HDMI ; Microcasque ;RJ45 ;lecteurs de carte Lecteur DVD	
SYSTEME EXPLOITATION	OS 64	
ACCESSOIRES	Sac à dos + souris sans fil	
GARANTIE	1 an	

LE SOUMISSIONNAIRE

(Cachet et signature)

BORDEREAU DES PRIX

**Consultation CF N°05/2022 UGAF-ANTI-COVID19
sur TUNEPS**

**" Acquisition de matériels informatique pour l'équipe de projet "
(annexe 4)**

<i>Article N°</i>	<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire H.T.</i>	<i>TVA</i>	<i>Prix Unitaire T.T.C.</i>	<i>Prix Total T.T.C.</i>
1	Ordinateurs Portables	14				
TOTAL TTC						

Arrêté le présent devis à la somme de (en toutes lettres) :

.....**T.T.C./.**

LU ET COMPLETE QUANT AU PRIX
PAR LE FOURNISSEUR
(Signature et cachet du soumissionnaire)